Envoyé en préfecture le 13/06/2024
Reçu en préfecture le 13/06/2024
Publié le
ID : 976-200008811-20240602-043_CK_2024-DE

MAIRIE DE KOUNGOU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2024
Délibération N° 043-CK-2024

OBJET : Modification Poste Directeur des Services Techniques

Date d'affichage :

Date de la convocation :
27 – 05 - 2024

En exercice :
39 membres

Présent(s) : 22
Procuration(s) : 2
Absent(s) : 17
Votants : 24
Pour : 24
Abstention : 0
Contre : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Et son affichage

Délibération comportant
3 Page(s) **00** annexe(s)

LE DEUX JUIN DEUX MILLE VINGT QUATRE, A 09H00, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE KOUNGOU SE SONT REUNIS A LA MAIRIE SUR CONVOCATION QUI LEUR A ETE ADRESSEE PAR LE MAIRE, CONFORMEMENT AU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Les membres présents en séance : (22)

Assani Saindou BAMCOLO, Djazmia AHMED, Soulaimana Ali ABDALLAH, Bathinati MBALIA, Moudjibourahamane AHMED SALIM SIDI, Yasmine NIDHOIRE, Saindou HOUSSENI, Louhenvelle DELALANDE LEROUX, Abdillah ATTOUMANI, Manrouf BOINAIDI, Selemani HAMISSI, Chafika MOUHAMED, Idrissa SAID ISSOUF, Swaleh ALI ISSA, Toyfati ALI, Antufati BACAR, Echati ISSA, Aly MOHAMED ABDOU, Saloua MOUCHITALI, Mariama SOUFFOU, Raïanty SOUFFOU, Mourtadhoi NABOUHANE.

Le ou les membres ayant donné procuration (2)

Roihim BOURHANE pouvoir à Saindou HOUSSENI, Said ABDOU pouvoir à Bathinati MBALIA.

Le ou les membres absent(s) : (17)

Roihim BOURHANE, Bahati HOUMADI, Tayza ABDALLAH, Yassir YSSOUF BACAR, Hachimya ABDALLAH, Said ABDOU, Said AHAMADI, Charfia BACAR, Anrichati BACO, Faysoili BOURANI, Soiyf CHAMSSIDINE, Rafion HOUMADI CHARIF, Ali MADI, Farda RACHID, Actoibi SAANDA, Marcus SAID, Charifa SAID SOUF.

Envoyé en préfecture le 13/06/2024
Reçu en préfecture le 13/06/2024
Publié le
ID : 976-200008811-20240602-043_CK_2024-DE

Le conseil s'est tenu sous la présidence de Monsieur Assani Saindou BAMCOLO, le Maire en exercice.

Le conseil a désigné Madame Chafika MOUHAMED en qualité de secrétaire de séance.

Le président a dénombré 21 conseillers présents. Les conditions de quorum sont donc remplies conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil peut valablement délibérer.

Exposé du Maire :

Par la délibération N° 58-CK-2017 le Conseil Municipal de la Koungou à approuver la création d'un poste de Directeur des Services Techniques.
Il a notamment pour missions de diriger et de coordonner les différentes directions du pôle opérationnel.
A ce titre, il a des activités de pilotage de projets, de conduite de projets d'envergures, de gestion budgétaire.

Compte tenu des exigences inhérentes à ce poste, il était attendu du candidat qu'il ait le grade d'ingénieur et à défaut de remplir les conditions de diplôme lui permettant d'accéder à ce poste.
De fait, un candidat de catégorie B ne peut en principe être recruté sur ce poste.

Toutefois, la collectivité rencontre des difficultés pour recruter des agents. Cela peut aisément se comprendre à travers le contexte sécuritaire local auquel s'ajoute l'épidémie de choléra actuel.

Le poste a fait l'objet d'une première publication le 15 janvier 2024. 5 candidats ont répondu à l'offre d'emploi et parmi les 5, aucun n'avait les compétences ni l'expérience requises pour le poste.
Le 29 janvier de la même année, une nouvelle publication a été réalisé par la Direction des Ressources Humaines et parmi les candidats, un dispose des compétences et expériences de nature à lui permettre de remplir les missions exigées par le poste.

Compte tenu des difficultés rencontrées, il est demandé au conseil municipal :

- De transformer le poste de poste de Directeur des Services Techniques en Responsable des Services Techniques ;
- D'autoriser le recrutement d'un fonctionnaire de catégorie B ou d'un contractuel qui pourrait relever de cette catégorie en cas recrutement infructueux d'un fonctionnaire de catégorie A ou d'un contractuel remplissant les conditions diplômes requises pour occuper un poste de catégorie A.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir débattu, le Conseil :

Article 1 : Modifie le poste de Directeur des Services Techniques en Responsable des Services Techniques ;

Envoyé en préfecture le 13/06/2024
Reçu en préfecture le 13/06/2024
Publié le
ID : 976-200008811-20240602-043_CK_2024-DE

Article 2 : Autorise le recrutement d'un fonctionnaire de catégorie B ou un contractuel qui pourrait relever de cette catégorie en cas recrutement infructueux d'un fonctionnaire de catégorie A ou d'un contractuel remplissant les conditions diplômes requises pour occuper un poste de catégorie A.

Le Conseil adopte cette délibération à l'unanimité de ses membres présents.

Fait et délibéré en séance les an, jour et mois que dessus et ont signé au Registre les Membres présents.

Koungou, le 02 juin 2024

Le Maire,
Assani Saindou BAMCOLO

MAIRIE DE KOUNGOU (MAYOTTE) 6 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Maire,

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, compte tenu de sa publication en Maire le et sa transmission au représentant de l'Etat le.....*

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de Mamoudzou, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.